

10477/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 juillet 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 19 juillet 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de la Cour des
comptes

E 16927



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 18 juillet 2022
(OR. en)**

10477/22

**INST 246
CMPT 11**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

DÉCISION (UE) 2022/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 5,

vu la proposition du Royaume des Pays-Bas,

vu l'avis du Parlement européen¹,

¹ Avis du 23 juin 2022 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de la décision (UE) 2019/2173 du Conseil¹, M. Alex BRENNINKMEIJER a été nommé membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025.
- (2) Par lettre du 3 juin 2021, M. Alex BRENNINKMEIJER a remis sa démission en tant que membre de la Cour des comptes avec effet au 1^{er} janvier 2022. Conformément à l'article 286, paragraphe 5, troisième alinéa, du traité, il est resté en fonction en attendant la nomination de son successeur.
- (3) Le 14 avril 2022, M. Alex BRENNINKMEIJER est décédé.
- (4) Il y a lieu de nommer un nouveau membre de la Cour des comptes pour la durée du mandat de M. Alex BRENNINKMEIJER restant à courir.
- (5) Le Royaume des Pays-Bas a proposé de nommer M. Stephanus Abraham BLOK membre de la Cour des comptes à partir du 1^{er} septembre 2022,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2019/2173 du Conseil du 16 décembre 2019 portant nomination de cinq membres de la Cour des comptes (JO L 329 du 19.12.2019, p. 94).

Article premier

M. Stephanus Abraham BLOK est nommé membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président / La présidente
